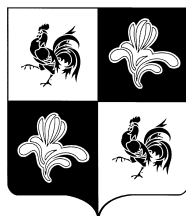


Parlement francophone bruxellois

(Assemblée de la Commission communautaire française)



14 mai 2012

SESSION ORDINAIRE 2011-2012

PROJET DE DÉCRET

**portant assentiment au Protocole d'Adhésion de
la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale,
signé le 17 septembre 2010 à Budapest, à l'Accord de Coopération
entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique
et le Gouvernement wallon, d'une part, et
le Gouvernement de la Hongrie, d'autre part,
signé le 25 mars 1997**

RAPPORT

fait au nom de la commission du Budget, de l'Administration,
des Relations internationales et des Compétences résiduelles

par M. Vincent LURQUIN

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur.....	3
2. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales.....	3
3. Discussion générale.....	4
4. Examen et vote des articles.....	6
5. Approbation du rapport.....	6
6. Texte adopté par la commission.....	6

Membres présents : M. Aziz Albishari, M. Emmanuel De Bock (supplée M. Michel Colson), Mme Julie de Groote (présidente), M. Serge de Patoul, Mme Caroline Désir (remplace M. Rudi Vervoort), Mme Anne Herscovici, M. Vincent Lurquin, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Philippe Pivin, Mme Olivia P'tito (supplée M. Eric Tomas), M. Joël Riguelle et Mme Françoise Schepmans.

Membres absents : M. Michel Colson (excusé), M. Eric Tomas (excusé) et M. Rudi Vervoort (excusé).

Etaient également présents à la réunion : M. Jean-Claude Defossé (député) et M. Emir Kir (ministre).

Mesdames,
Messieurs,

La commission du Budget, de l'Administration, des Relations internationales et des Compétences résiduelles a examiné, en sa réunion du 14 mai 2012, le projet de décret portant assentiment au Protocole d'Adhésion de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, signé le 17 septembre 2010 à Budapest, à l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement wallon, d'une part, et le Gouvernement de la Hongrie, d'autre part, signé le 25 mars 1997 [58 (2011-2012) n° 1].

1. Désignation du rapporteur

M. Vincent Lurquin est désigné en qualité de rapporteur.

2. Exposé de M. Emir Kir, ministre en charge des Relations internationales

En ce qui concerne la Hongrie, vu le contexte politique particulier que traverse ce pays, le ministre suppose que certains députés sont sans doute étonnés de le voir leur soumettre ce projet de décret.

Le ministre entend d'abord éclairer les députés sur le contexte de la signature. Il faut savoir que la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région Wallonne coopèrent avec ce pays depuis 1997 déjà. En 2005, la Commission communautaire française a fait connaître sa volonté d'adhérer à cet accord.

Ainsi, depuis 2007, des échanges fructueux ont eu lieu dans le secteur de l'emploi et de la formation professionnelle.

Un échange culturel a permis à l'ASBL Arts en Marge, musée d'arts spontanés subventionné par la Commission communautaire française, d'exposer ses artistes en Hongrie. Cet échange a abouti en 2010 par une exposition mise en place dans le cadre de l'événement Pecs, Capitale européenne de la culture.

C'est dans ce contexte précis que le ministre a été amené à se rendre en Hongrie, où il a signé le protocole d'adhésion à l'accord existant et assisté au vernissage de l'exposition d'Arts en Marge à Pecs.

En avril 2011, la Hongrie s'est dotée d'une nouvelle Constitution qui va à l'encontre des règles en vigueur sur le plan européen. Dès qu'elle a sorti ses effets, au 1^{er} janvier 2012, une série de mesures ont été prises

par l'Union européenne, qui n'ont pas encore abouti à une solution acceptable sur le plan du droit européen.

En la matière, la Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne s'alignent sur les positions de l'Union européenne. Il en va bien sûr de même pour la Commission communautaire française.

Malgré ce contexte difficile, le Collège a décidé de poursuivre la procédure, non pas sans avoir longtemps hésité.

En effet, en sus de ce contexte européen, il y a également un conflit de valeurs. Les nouvelles lois hongroises portent atteinte à la laïcité, au droit à l'avortement, à la liberté d'orientation sexuelle et criminalisent le sans-abrisme. En sa qualité de ministre de l'Action sociale et de la Famille, socialiste de surcroît, le ministre déclare qu'il ne peut bien sûr qu'être en désaccord avec ces évolutions. Néanmoins, ce faisant, la Hongrie ne transgresse aucune loi. Si demain, elle arrivait à un compromis avec l'Europe, ce dernier n'aurait aucun effet sur les orientations conservatrices de ce pays. Comment dès lors soutenir la société civile hongroise dans ses combats de résistance sur ces matières précises ?

En parallèle, au jour d'aujourd'hui, la position de la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Région wallonne est de répondre autant que possible aux demandes des opérateurs hongrois de la société civile qui partagent les mêmes valeurs démocratiques.

Aussi, si cet accord est présenté aujourd'hui, c'est pour permettre la poursuite de ce soutien qui veut contribuer à la construction européenne, à la diversité culturelle et au respect des minorités.

Le ministre rappelle encore qu'un accord de coopération, lorsqu'il existe, ouvre la porte à une action dans le pays partenaire. Tant qu'il n'y a pas de commission mixte permanente, il n'y a pas de partenariat possible avec les autorités officielles de ce pays.

Et tant que la Hongrie ne remplira pas ses obligations européennes, la position francophone est qu'il n'y aura pas de commission mixte permanente. Donc, aucun nouveau projet de partenariat avec les autorités officielles ne peut ainsi être conclu. Seules des actions avec la société civile, initiées à sa demande et financées exclusivement par la Commission communautaire française, sont rendues possibles.

Par ailleurs, si demain, le problème légal au niveau européen était levé, une commission mixte pourrait se tenir et la Commission communautaire française

pourra alors renforcer ses partenariats avec la société civile hongroise qui partage les mêmes valeurs.

Le choix de présenter cet accord a été celui de considérer qu'il vaut mieux se donner les moyens d'être aux côtés de la société civile hongroise, plutôt que de la maintenir dans l'isolement.

3. Discussion générale

M. Aziz Albishari (Ecolo) remercie le ministre pour l'explication fournie à propos des problématiques identifiées par les commissaires, notamment quant à l'actualité politique en Hongrie. Il dit partager les préoccupations énoncées par le ministre, en particulier celles de la criminalisation du sans-abrisme, condamnée par l'ONU par ailleurs, les lois liberticides ou qui réduisent très fortement la liberté de parole. Des procédures européennes sont enclenchées afin que ces lois soient adaptées *ad minimum* aux différents traités européens.

Il aborde une dimension annexe à l'actualité politique hongroise, mais qui revêt toute son importance. Certes, il est toujours important de savoir que, dans des pays comme la Hongrie, il y a des opposants, des gens qui luttent contre ces situations. Ce sont eux qu'il faut soutenir.

Au-delà de l'actualité politique, le pays connaît une résurgence d'un irrédentisme magyar qui fait remonter la nostalgie de la grande Hongrie, celle de l'Empire austro-hongrois. Celle-ci met en danger l'équilibre européen puisqu'il y a une volonté d'octroyer le droit de vote et la nationalité à des Hongrois qui habitent depuis toujours dans les Carpates en Roumanie (2,5 millions de personnes), à des Slovaques ethniquement hongrois (5 millions de personnes) et à des Serbes.

Par ailleurs, à l'intérieur du pays même, les Roms sont discriminés de manière violente. Il y a donc un double mouvement expansionniste vers l'extérieur, d'une part, quand il s'agit de gens identifiés comme ethniquement hongrois, et disqualifiant à l'intérieur, d'autre part, quand il s'agit de la gestion de la minorité des Roms.

Dans l'exposé des motifs du projet de décret, sont mentionnées les actions pour lesquelles la Commission communautaire française est compétente : formation du secteur horeca, échange de bonnes pratiques et formateurs pour le secteur automobile, formation professionnelle, ... Or, nul n'ignore qu'un des problèmes majeurs que rencontrent les Roms dans leurs pays d'origine, et en particulier en Hongrie, c'est l'emploi et l'accès aux formations. Il s'agit pleinement des compétences de la Commission communautaire française.

se. Le ministre a-t-il des pistes qui pourront garantir, dans le cadre d'une coopération avec la société civile, que des Roms pourront avoir accès au dispositif de formations auquel la Commission communautaire française va collaborer ?

M. Joël Riguelle (cdH) partage les préoccupations de son collègue quant à la situation préoccupante de la Hongrie, situation d'autant plus préoccupante que ce pays est censé adhérer à un certain nombre de valeurs de l'Espace européen. Si, au sein de ce dernier, il n'y a pas une attitude stricte de respect des droits de l'homme, se posent alors un certain nombre de questions sur l'avenir de l'Europe. La crise aidant, si un certain nombre de partis extrémistes ont pris du poil de la bête ... c'est que la bête n'est pas morte. Il faut donc se réjouir de l'existence de ces accords qui permettent de tisser des liens entre des hommes et des femmes qui ont des cultures différentes, mais qui peuvent se rencontrer sur le plan culturel ou d'autres plans, bien évidemment.

Dans le cas de cette situation politique interpellante, le ministre a rappelé les critiques émises par la Commission européenne et plusieurs ONG quant à la compatibilité de la nouvelle Constitution hongroise et des lois spéciales adoptées par le Gouvernement Orban avec le droit européen et les droits fondamentaux. Le groupe cdH insiste sur l'importance de l'implémentation par le gouvernement hongrois de mesures correctrices qui seront proposées par la Commission européenne. Le député se dit conscient que ce n'est bien entendu pas au niveau de la Commission communautaire française qu'il y aura un poids suffisamment important pour peser dans la balance des négociations, mais chaque petite pierre contribue à l'édifice de la démocratie. Dans ce cadre-ci, le groupe cdH sera attentif et, en conséquence, son chef de groupe s'abstiendra au moment du vote.

M. Serge de Patoul (FDF) espère que le contexte politique hongrois actuel est conjoncturel. La situation conjoncturelle n'est pas le résultat d'une position unanime. Il y a une société civile active qui ne s'inscrit pas dans ce contexte politique.

Le ministre a déclaré que la commission mixte permanente ne se réunira pas tant que la situation politique hongroise ne change pas. Le député traduit cette situation par le fait que l'accord de coopération ne sera pas mis en oeuvre en pratique.

Si l'accord reste en attente – ce qui paraît logique eu égard à la situation en Hongrie – le signe politique le plus efficace serait que le Parlement francophone bruxellois adopte également une position d'attente et reporte le vote du projet de décret dans l'attente que la situation conjoncturelle soit différente.

Politiquement, il s'agirait d'un signe net et clair. Cette position ne signifierait pas que les relations de la Commission communautaire française avec la Hongrie seraient rompues.

M. Aziz Albishari (Ecolo) signale qu'un membre du groupe Ecolo s'abstiendra également lors du vote du projet de décret. Il faut bien sûr que cet accord soit adopté, mais il faut envoyer un signal politique. La présidente de groupe Ecolo s'en expliquera plus tard.

Le député rappelle que si la commission mixte permanente n'est pas mise en place, les conséquences seront discutées entre les gouvernements. La société civile reste le lieu où les oppositions sont les plus présentes. C'est elle qui compte ces gens qui luttent contre la déferlante conservatrice nationaliste et irrédentiste magghiare. Il faut soutenir ces gens, il ne faut pas les isoler complètement.

Mme Françoise Schepmans (MR) souligne que le groupe MR n'intervient pas sur le fond parce que, si la vigilance s'impose, il faut pouvoir garder raison et modestie dans le travail parlementaire du Parlement francophone bruxellois.

Mme Anne-Sylvie Mouzon (PS) déclare que le groupe PS partage évidemment les inquiétudes en ce qui concerne les dérives du gouvernement hongrois actuel. Décidément, rien n'est simple, puisqu'une majorité de dirigeants européens ont admis au sein de l'Union européenne un pays à l'égard duquel il faut aujourd'hui se montrer particulièrement vigilant.

Par ailleurs, les pays européens ont été réticents à l'égard de certains pays, notamment la Turquie quant à son fonctionnement démocratique. Cependant, cette réticence première a trait au fait que la Turquie est un grand pays peuplé majoritairement de musulmans ... ça c'est la vraie raison de cette réticence. D'autres pays, comme la Hongrie, provoquent moins de réticence parce que plus petits, moins peuplés, mais malheureusement d'extrême droite !

D'un point de vue économique et financier, certaines réactions se manifestent, aujourd'hui, notamment celles de l'Union européenne. La Hongrie va demander une aide financière, mais va fixer un taux unique d'imposition sur les revenus de 16 %. Le fait qu'il y ait des atteintes aux droits des femmes ou au droit fondamental de décider si elles seront mères ou pas semble beaucoup moins préoccuper les autorités européennes. Il en est de même de la laïcité, séparation de l'Eglise et de l'Etat. Pour rappel, la Constitution hongroise comporte un article libellé comme suit : « Dieu bénisse les Hongrois ».

Si Dieu doit bénir tous les Hongrois, il y aura du boulot. Ce qui s'y passe est inacceptable, alors que ce pays est déjà membre de l'Union européenne. M. Albishari a abordé la situation dramatique des Roms. Ceux-ci sont de nationalités diverses. La Belgique mène elle-même des politiques diversifiées : les Roumains et les Bulgares doivent disposer d'un permis de travail B dans un métier en pénurie en Belgique jusque fin 2013. Parmi les Roumains et les Bulgares, il y a des Roms qui n'ont évidemment pas, puisqu'ils étaient discriminés dans leurs pays d'origine, les connaissances requises pour avoir accès à ce type de métier en pénurie. En revanche, le Rom qui est hongrois ou slovaque ne rencontre pas ce type de barrière. Il faut donc avoir du discernement et de la vigilance sur tout. Le Conseil de l'Europe n'a pas trop réagi par rapport à la situation hongroise, notamment le respect de la diversité philosophique et religieuse.

Les dangers de déstabilisation en Europe de l'Est par la politique actuellement menée en Hongrie sont gravissimes. Néanmoins, cet Etat est membre de l'Union européenne parce qu'il fut un temps où il fallait absolument élargir l'Union européenne pour qu'elle ne se démocratise pas. Ceux-là mêmes qui ont accepté l'intégration de la Hongrie, Etat fragile d'un point de vue financier et bancaire, dans l'Union européenne, aujourd'hui font la leçon sur ce qu'il faut faire ou ne pas faire vis-à-vis des banques. Ce sont les mêmes qui n'ont pas vu la situation dégénérer en Grèce et pousser son peuple au plus grand désespoir.

La députée conclut qu'il vaut mieux avoir des accords, mais qu'il convient d'être extrêmement vigilant sur la manière dont ils sont appliqués. En l'occurrence, dans le cas présent, il ne faut pas les appliquer lâchement avec les autorités hongroises, mais plutôt interagir avec la société civile triée sur le volet.

C'est la raison pour laquelle la présidente de groupe s'abstiendra également, au nom du groupe PS, pour marquer une vive inquiétude quant au déroulement des événements.

M. Emir Kir (ministre en charge des Relations internationales) souligne que la mise en oeuvre de l'accord est au point mort, puisqu'il y a ce malaise abondamment décrit avec l'Europe.

Le Collège de la Commission communautaire française examinera l'évolution de la situation au niveau européen avec la plus grande vigilance. Les sujets conflictuels restent en suspens et la Cour de justice européenne sera certainement saisie à cet effet.

La Belgique et ses entités fédérées francophones se sont alignées sur cette position européenne. D'un autre côté, il faut maintenir un dialogue avec la société civile hongroise qui partage les mêmes valeurs.

Il faut aussi pouvoir répondre, autant que possible, aux demandes des opérateurs hongrois de la société civile, cela a déjà été fait mais l'accord permettrait de consacrer au mieux ce type de coopération entre les trois entités fédérées francophones et la Hongrie.

Le ministre ajoute que le Collège sera attentif à la situation des Roms. Lors d'une mission en Hongrie, immédiatement après l'accession au pouvoir de M. Orban, le ministre a ressenti vivement la montée du nationalisme. Les Roms étaient les boucs émissaires de la population.

Le ministre ne manquera pas de transformer ce qui figure dans l'accord en actions concrètes. Toutes les demandes qui émaneront du côté hongrois mais qui seront suscitées du côté bruxellois francophone seront mises en œuvre, en portant une attention particulière à la population Rom qui ne mérite pas le traitement qu'elle subit actuellement.

Dans le domaine culturel, les associations sont très actives.

Bruxelles Formation et les OISP seront également intéressés à cet égard. Adopter le projet de décret, c'est envoyer un signal fort à la société civile hongroise.

Mme Anne Herscovici (Ecolo) déclare qu'à l'instar de ses collègues chefs de groupe, elle s'abstiendra, au nom du groupe Ecolo, pour toutes les raisons déjà exprimées, notamment celle d'un soutien au combat des démocrates en Hongrie. S'abstenir, c'est un signal que le groupe Ecolo n'est pas dupe et reste extrêmement vigilant quant à cette situation. Ne pas voter contre, c'est aussi signaler qu'il faut se donner les moyens, dès que ce sera possible, de soutenir la société civile.

M. Vincent Lurquin (Ecolo) ajoute que, pour qu'il n'y ait pas de paradoxe, il y a également une société Rom en Belgique. M. Kir étant ministre en charge de la Formation professionnelle, peut-être faut-il envisager, en attendant que la situation change en Hongrie, de développer un projet de formation professionnelle qui s'adresse aux Roms à Bruxelles.

M. Serge de Patoul (FDF) rappelle que le groupe FDF s'abstiendra également aujourd'hui, mais aurait

souhaité pouvoir voter pour le projet de décret. C'est pour cette raison qu'il a proposé *in limine* de postposer l'adoption du projet de décret.

4. Examen et vote des articles

Projet de décret portant assentiment au Protocole d'Adhésion de la Commission communautaire française de la Région de Bruxelles-Capitale, signé le 17 septembre 2010 à Budapest, à l'Accord de Coopération entre le Gouvernement de la Communauté française de Belgique et le Gouvernement wallon, d'une part, et le Gouvernement de la Hongrie, d'autre part, signé le 25 mars 1997 [58 (2011-2012) – n° 1]

Article premier

L'article ne suscite aucun commentaire et est adopté par 6 voix pour et 6 abstentions.

Article 2

L'article ne suscite aucun commentaire et est adopté par 6 voix pour et 6 abstentions.

Vote sur l'ensemble

L'ensemble du projet de décret est adopté par 6 voix pour et 6 abstentions.

5. Approbation du rapport

Il est fait confiance à la présidente et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

6. Texte adopté par la commission

Il est renvoyé au texte du projet de décret tel qu'ils figure au document n° 58 (2011-2012) – n° 1.

Le Rapporteur,

La Présidente

M. Vincent LURQUIN

Mme Julie DE GROOTE

